

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 135

19 janvier 2016

SOMMAIRE

Agrabah S.A.	6473	Home Made s.à r.l.	6439
Agroprim Sàrl	6480	Home Made s.à r.l.	6439
Ball International Holdings S.à r.l.	6440	Icon 1 S.A.	6477
Ball International Partners SCS	6449	Infor Global Solutions TopCo S.A.	6476
Bolly S.A.	6480	Infor Lux Bond Company	6474
Brainframe Technologies	6470	International Lamps Holding Company S.A.	6476
C.B. Fleet Luxembourg S.à r.l.	6474	Intertrust Topholding (Luxembourg) S.à r.l.	6479
Château de Schengen S.A.	6480	Javelin Select	6477
ChemCore S.A.	6438	Kensington UK Holdco S.à r.l.	6478
CPI 4 S.à r.l.	6437	Lambda S.à.r.l.	6476
Cresta S.C.A.	6437	Lux Coral Trading S.à r.l.	6478
Dubaian Investment Opportunity S.à r.l.	6437	Mangusta Invest S.A.	6479
EAA Capital Group S.à r.l.	6464	Meyer Werft Verwaltungs-GmbH	6475
EHT Luxembourg S.à r.l.	6437	Mogo Finance	6475
Ets. Kuhn Entreprise de travaux publics et pri- vés	6437	Mogo Finance	6434
Eureconsult S.A.	6436	NN (L)	6435
Euroexp S.à r.l.	6436	NN (L) Patrimonial	6436
Everblue S.A.	6438	Northstar Associates	6479
Filia S.à r.l.	6436	Nova Participation S.A.	6434
Frigofood International S.à r.l.	6439	Pacific Mezz (Luxembourg) S.à r.l.	6435
Fuerstenwall S.A.	6438	ParLyo Property Holdings II S.à r.l.	6458
German Master Murabaha S.à r.l.	6438	Solelux S.A.	6434
German Property Portfolio Sàrl	6439	TMS Capital Group S.à r.l.	6464
G-Herrenstr. Hagen S. à r.l.	6439	Trigatti Participations S.A.	6438
H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S. à r.l. ...	6439		

Solelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.269.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 28 janvier 2016 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016004307/795/15.

Nova Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.821.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 28 janvier 2016 à 14:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014
3. Nominations statutaires
4. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016004306/795/17.

Mogo Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.457.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 6 mars 2015

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat:

* ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, ayant son siège social au 560, rue de Neudrof, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67895.

De sa fonction de Réviseur d'Entreprise.

- L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat:

* Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudrof, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67895.

à la fonction de Réviseur d'Entreprise.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 Décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Pour Mogo Finance S.A.

Référence de publication: 2015184017/22.

(150205122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

NN (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 44.873.

Notice is hereby given that the:

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of NN (L) will be held at the Head Office of the Company on Thursday 28 January 2016 at 2.00 p.m. with the following Agendas:

Agenda:

A. NN (L):

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the independent auditor of the Company;
2. Approval of the annual accounts of the Company for the financial year ended 30 September 2015;
3. Allocation of the results of the Company for the financial year ended 30 September 2015;
4. Discharge of the Directors of the Company for the execution of their mandates during the financial year ended 30 September 2015;
5. Statutory appointments (resignation(s) and/or appointment(s)).

B. ING Funds (Sicav merged into the Company on 31 March 2015)

1. Presentation of the report of the independent auditor of ING Funds;
2. Approval of the annual accounts of ING Funds for the financial year ended 31 March 2015;
3. Discharge of the Directors of ING Funds for the execution of their mandates during the financial year ended 31 March 2015;

C. Managed Funds Portfolio (Sicav merged into the Company on 30 June 2015)

1. Presentation of the report of the independent auditor of Managed Funds Portfolio;
2. Approval of the accounts of Managed Funds Portfolio for the period from 1st January 2015 to 30 June 2015;
3. Allocation of the results of Managed Funds Portfolio for the period from 1st January 2015 to 30 June 2015
4. Discharge of the Directors of Managed Funds Portfolio for the execution of their mandates for the period from 1st January 2015 to 30 June 2015;

Registered shareholders will be admitted upon proof of their identity, provided they inform the Board of Directors of their intention to attend the meeting at least five clear days prior to the meeting.

The Board of Directors of NN (L)

Référence de publication: 2015205168/755/32.

Pacific Mezz (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 103.618.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 septembre 2015:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Mme. Lenny Marlina, employé privé, née le 26 novembre 1972, à Indonésie résidant professionnellement à 168 Robinson Road #37-01 Capital Tower, 068912 Singapour en tant que gérant A avec effet au 19 octobre 2015 et pour une période de temps illimitée (en remplacement de M. Hoc Yin Chan, démissionnaire);

- Nomination de Mme. Kathryn O'Sullivan, employé privé, née le 28 juin 1963, à San Jose, États-Unis, résidant professionnellement à 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant B avec effet au 19 octobre 2015 et pour une période de temps illimitée (en remplacement de M. Ian Kent, démissionnaire);

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mme Lenny Marlina, gérant A.
- Mme Kathryn O' Sullivan, gérant B.
- M. Michael Kidd, gérant B.
- Mme. Tara Nicklin, gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015184154/22.

(150204609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

NN (L) Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 24.401.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of NN (L) PATRIMONIAL will be held at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg on 28 January 2016 at 1.15 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the independent auditor of the Company;
2. Approval of the annual accounts of the Company for the financial year ended 30 September 2015;
3. Allocation of the results of the Company for the financial year ended 30 September 2015;
4. Discharge of the Directors of the Company for the execution of their mandates during the financial year ended 30 September 2015;
5. Statutory appointments (resignation(s) and/or appointment(s)).

Registered shareholders will be admitted upon proof of their identity, provided they inform the Board of Directors of their intention to attend the meeting at least five clear days prior to the meeting.

The Board of Directors of NN (L) PATRIMONIAL

Référence de publication: 2016003853/755/20.

Euroexp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 180.360.

Les comptes annuels de la société Euroexp S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015190913/10.

(150213825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Filia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Novembre 2015.

Filia S.à r.l.

Rixensart Corporation S.L. / Mutua (Luxembourg) S.A.

- / Signature

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2015190968/14.

(150213991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Eureconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6419 Echternach, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 55.390.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015190935/10.

(150213714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Ets. Kuhn Entreprise de travaux publics et privés, Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.
R.C.S. Luxembourg B 28.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETS. KUHN ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS
FIDUCIAIRE ATTEN, SADIKU & ASSOCIES S.A R.L.

Référence de publication: 2015190912/11.

(150213326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

EHT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 194.632.

Les comptes annuels au 31 Mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EHT Luxembourg S.à.r.l
Un Mandataire

Référence de publication: 2015190918/11.

(150213974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Dubaian Investment Opportunity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 132.130.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190902/11.

(150214005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

CPI 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 190.298.

Les comptes annuels pour la période du 11 septembre 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015190872/11.

(150213529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Cresta S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 144.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015190874/10.

(150213845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Trigatti Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 144.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015190636/12.

(150212524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Everblue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 55.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Pour compte de Everblue S.A.
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015190945/12.

(150213964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

German Master Murabaha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 171.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GERMAN MASTER MURABAHA S.à r.l.

Référence de publication: 2015191008/10.

(150213541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

ChemCore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 57.934.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190835/10.

(150214074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Fuerstenwall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 188.320.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015190981/10.

(150213456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Frigofood International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2141 Luxembourg, 27, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 41.567.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015190980/9.
(150213263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

G-Herrenstr. Hagen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 126.439.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015190985/9.
(150214033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

German Property Portfolio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.375.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.758.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015191009/9.
(150214240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 126.452.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015191022/9.
(150214032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Home Made s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 39, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 174.368.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015191034/9.
(150213286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Home Made s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 39, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 174.368.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015191035/9.
(150214283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Ball International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugene Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 202.979.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before the undersigned, Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ball International Partners SCS, a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which registration number with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is still pending,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature *in varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Ball International Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form, having a nominal value of hundred euros (EUR 100) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers and if shareholders have appointed different classes of managers, namely class A and class B, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board.

The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either

(a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the

Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and payment

Ball International Partners SCS, represented as stated above, subscribes for hundred twenty-five (125) shares in registered form, having a nominal value of hundred euros (EUR 100) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for a period of an indefinite period:

Manfred Schneider, manager, born on the 3rd of April, in 1971, with his professional address located at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

John Howard Wells Jr, manager, born on the 8th of April, in 1968, with his professional address located at 10, Longs Peak Drive, USA - CO 80021-2510 Broomfield;

Gerd Schildgen, manager, born on the 2nd of August, in 1954, with his professional address located at 39, Landsberger Strass, D- 41564 Grevenbroich.

2. The registered office of the Company is located at 20 rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour de décembre,

Pardevant le soussigné Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Ball International Partners SCS, une société en commandite simple constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'inscription au Registre de Commerce est en cours,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Ball International Holdings S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cents euro (EUR 100) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou si les associés ont nommé différentes classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(iv) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(v) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(vi) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(vii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(viii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(ix) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus.

Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

Ball International Partners SCS, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Manfred Schneider, manager, né le 3 avril 1971, dont son adresse professionnelle est située au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

John Howard Wells Jr, manager, né le 8 avril 1968, dont son adresse professionnelle est située au 10, Longs Peak Drive, USA - CO 80021-2510 Broomfield;

Gerd Schildgen, manager, né le 2 août 1954, dont son adresse professionnelle est située au 39, Landsberger Strass, D-41564 Grevenbroich.

2. Le siège social de la Société est établi au 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41423. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006314/510.

(160006411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Ball International Partners SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 202.884.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Ball International LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, Delaware, 19801 United States of America and registered with Companies Registration Office Delaware under number 5896440 (the General Partner),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

and

2. Ball Pan-European Holdings LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the United States of America, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, Delaware, 19801 United States of America and registered with Companies Registration Office Delaware under number 3561259 (the Limited Partner),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The General Partner and the Limited Partner are herein also each referred to as a Partner and collectively as the Partners.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the partnership agreement of a limited corporate partnership (*société en commandite simple*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There exists among Ball International LLC, being the general partner (*associé commandité*) (the General Partner) and Ball Pan-European Holdings, LLC, being the limited partner (*associé commanditaire*) (the Limited Partner, and together with the General Partner and any and all persons or entities becoming partners in the future, the Partners), a limited corporate partnership (*société en commandite simple*) under the name Ball International Partners SCS (the Part-

nership), governed by this partnership agreement (the Articles) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Partnership's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg or any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the General Partner(s).

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the General Partner(s). If the General Partner(s) determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Partnership, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Partnership.

Art. 3. Duration.

3.1. The Partnership is established for an unlimited duration.

3.2. The term of the Partnership does not end by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several partners, including but not limited to the General Partner(s).

Art. 4. Object.

4.1. The Partnership's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Partnership may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

4.2. The Partnership may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt securities. It may issue, by way of private placement only, any kind of equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

4.3. The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.4. The Partnership may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

II. Partnership interests

Art. 5. Partnership Interests - Corporate capital.

5.1. Each Partner's interest in the Partnership will be represented by the issue of partnership interests (the Partnership Interests). The partnership interests held by the Limited Partners are the limited partnership interests (the Limited Partnership Interests). The General Partner(s) will hold general partnership interests (the General Partnership Interests) and may also become a holder of Limited Partnership Interests, provided always that there remains at least one other Limited Partnership Interest holder in addition to the General Partner(s).

5.2. The Partnership Interests are indivisible and the Partnership recognizes only one (1) owner per Partnership Interest.

5.3. The corporate capital is set at two billion eight hundred million Euro (EUR 2,800,000,000.-) represented by five hundred thousand (500,000) General Partnership Interests and twenty-seven million five hundred thousand (27,500,000) Limited Partnership Interest having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Transfer of Partnership Interests.

6.1. The Partnership Interests of the General Partner(s) may not be transferred except to another General Partner or a new General Partner designated by a unanimous vote of all Limited Partner(s). However the consent of the General Partner(s) is not required for the transfer of General Partnership Interests.

6.2. All other Partnership Interests are freely transferable among the partners. They may only be transferred to non-partners subject to the prior unanimous approval of such transfer given by the Partners in a general meeting or by written resolutions in accordance with article 16 hereof.

6.3. The transfer of Partnership Interests will only be binding upon the Partnership following a notification to or acceptance by the Partnership of the transfer as provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

Art. 7. Issuance of Partnership Interests. The issue of Partnership Interests to existing or new Partners is subject to a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Art. 8. Form of Partnership Interests - Partners' register.

8.1. Partnership Interests are and will remain in registered form.

8.2. The issued Partnership Interests shall be inscribed in a register of Partners, which shall be kept by the Partnership or by one or more persons designated therefore by the Partnership, and such register shall contain the name of each partner, its/her/his exact address or registered office, its registration number (if applicable) and the number of Partnership Interests held by it/her/him.

8.3. Any transfer of Partnership Interests in accordance with article 6 shall be recorded in the register of Partners.

III. Management - Delegation of powers - Auditor - Representation

Art. 9. Management.

9.1. The Partnership shall be managed by one or several General Partner(s) who shall be personally jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be covered by the assets of the Partnership.

9.2. The General Partner(s) is/are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Partners.

9.3. The General Partner(s) shall have full powers to carry out and approve for the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's objects.

9.4. In case of plurality of General Partners, decisions of the General Partners shall be validly taken if adopted by a majority of the General Partners.

Art. 10. Delegation of powers.

10.1. Subject to article 14, the General Partner(s) may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The General Partner(s) shall determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner(s).

10.2. The appointment of agent(s) pursuant to article 10.1 above shall have no effect on the unlimited liability of the General Partner(s).

Art. 11. Commissaires aux comptes/ réviseurs d'entreprises.

11.1. The operations of the Partnership shall be supervised by one or several independent auditors (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

11.2. The Partners appoint the commissaire(s) aux comptes, if any, and réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 12. Representation. The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner(s) in accordance with article 10.1. of these Articles.

Art. 13. Remuneration of the General Partner(s). The General Partner(s), in the capacity as manager(s) of the Partnership, may receive a remuneration for management duties, such remuneration to be decided upon by the Partners, from time to time.

Art. 14. Restrictions on Limited Partners.

14.1. Except as otherwise provided for by Section III of the Law, no Limited Partner shall perform an act of management towards third parties (the Prohibited Management Acts).

14.2. None of the following will constitute Prohibited Management Acts:

- (a) the exercise of Partners' rights/prerogatives;
- (b) any advice given by the Limited Partners to the Partnership, its General Partner(s), the affiliates of the Partnership and their general partner(s)/manager(s);
- (c) any action the purpose of which is to oversee/monitor the Partnership's management; and
- (d) the granting of any loans, guarantee or security interest or any other similar financial assistance to the Partnership, its General Partner(s) or any of its affiliates.

14.3. Any Limited Partner may represent a General Partner, acting in the capacity as manager of the Partnership, through a power of attorney or sign on behalf of a General Partner, acting in the capacity as manager of the Partnership, without incurring a joint and several liability, provided its capacity and representation powers are expressly specified.

14.4. Any Limited Partner will be severally liable towards third parties for any Prohibited Management Acts, including for any commitments of the Partnership towards those third parties to which it has not participated to the extent such Limited Partner has effected Prohibited Management Acts towards the relevant third parties on a regular basis.

IV. General meetings of partners - Circular resolutions

Art. 15. Powers and voting rights.

15.1. Each Partnership Interest entitles its holder to one vote in general meetings of Partners.

15.2. Each Partner may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a proxy given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, to represent it at a general meeting of Partners.

Art. 16. Form - Quorum - Majority.

16.1. The Partners shall meet as often as necessary upon call of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, any one (1) General Partner with at least five (5) days prior written notice. The general meeting of Partners shall be held at the place indicated in the convening notice.

16.2. If all the Partners are present or represented at a general meeting of Partners, the convening notices may be waived in writing.

16.3. Subject to article 16.5. of these Articles, resolutions at general meetings of Partners shall be passed validly by a majority of Partners present or represented at the meeting.

16.4. Notwithstanding article 16.3. of these Articles, the general meeting of Partners shall not validly deliberate unless the General Partner or, in case of plurality of General Partners, each General Partner is present or represented.

16.5. Any general meeting of Partners convened to amend any provision of, and/or fully restate, these Articles shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the Partnership Interests outstanding is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to these Articles. If the quorum requirement is not satisfied, a second general meeting of Partners may be convened by registered letter confirmed by the stamp evidencing the date of dispatch addressed to each Partner. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting of Partners. The second general meeting of Partners shall validly deliberate regardless of the proportion of Partnership Interests represented. Resolutions are validly adopted when approved by Partners representing three quarters (3/4) of the Partnership Interests outstanding and by the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners.

16.6. Decisions of the Partners, including decisions to amend the Articles or to issue Partnership Interests, may also be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to the Partners in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The Partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The majority requirements as set out above shall apply.

16.7. The amendment and/or restatement of these Articles shall not need to take place before a Luxembourg Notary Public, but can be made under private seal.

V. Annual financial statements - Distributions

Art. 17. Annual Financial Statements. The Partners must approve the annual accounts within six (6) months of the closing of the accounting year, either in a general meeting or by written resolution by a simple majority of the votes cast. If that day is not a business day in Luxembourg, the approval of the annual accounts must occur on the following business day.

Art. 18. Accounting Year.

18.1. The accounting year of the Partnership begins on the first (1st) January and ends on the thirty-first (31st) December of each year.

18.2. Each year, the General Partner(s) shall draw up an inventory and prepare in accordance with the Law, the financial statements of the Partnership.

Art. 19. Distributions.

19.1. The Partners may determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

19.2. In addition, the Partners may decide to distribute and repay any assets of the Partnership that they do not, in their discretion, consider to be necessary to the operations of the Partnership, whether or not by way of redemption and cancellation of Partnership Interests.

19.3. Any distribution and repayments shall be made to the Partners in proportion to the Partnership Interests they hold.

19.4. Any resolutions on distributions or repayments by the Partners shall be taken in accordance with section IV or these Articles, it being understood that the consent of the General Partner(s) shall always be required.

19.5. Profits shall be subject to the claims of the Partnership's creditors until distributed.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution - Liquidation.

20.1. The Partnership may be dissolved at any time by a resolution of the Partners adopted in accordance with article 16.5 or 16.6 above. The Partners must appoint one or several liquidators, who need not be Partners, to carry out the

liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Partners, the liquidator(s) has/have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Partnership.

20.2. The surplus remaining after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Partners in proportion to the Partnership Interests they hold.

VII. General provision

Art. 21. Application of the Law.

21.1. These Articles are governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the Law.

21.2. Notices and communications are made or waived and the resolutions taken by the General Partner(s), in the capacity as manager(s) of the Partnership, as well as the Partners' circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

21.3. Powers of attorney are granted by any of the means described above.

21.4. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the resolutions taken by the General Partner(s), in the capacity as manager(s) of the Partnership, or the Partners' circular resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

21.5. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable legal provisions, any agreement entered into by the Partners from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The appearing parties, prenamed and represented as stated above, declare that they subscribe to an aggregate of twenty-eight million (28,000,000) Partnership Interests of the Partnership having a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, by means of contributions in kind, as follows:

Ball International, LLC	500,000 General Partnership Interests
Ball Pan-European Holdings, LLC	27,500,000 Limited Partnership Interests
Total	28,000,000 Partnership Interests

The subscribed Partnership Interests shall be paid in upon request of the General Partner. The payment of the Partnership Interests was not evidenced to the Notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Partnership in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 7,500.-.

Resolutions of the general meeting of the partners

Immediately after the incorporation of the Partnership, the Partners, representing the entire interest of the Partnership have passed the following resolution:

The registered office of the Partnership is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by him with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Ball International LLC, une société à responsabilité limitée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, avec son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du bureau d'enregistrement des sociétés du Delaware (Companies Registration Office Delaware) sous le numéro 5896440 (l'Associé Commandité),

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

et

2. Ball Pan-European Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, avec son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du bureau d'enregistrement des sociétés du Delaware (Companies Registration Office Delaware) sous le number 3561259 (l'Associé Commanditaire),

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Commandité et l'Associé Commanditaire sont désignés chacun dans les présentes en tant qu'Associé ou ensemble en tant qu'Associés.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant, d'acter comme suit les statuts d'une société en commandite simple, qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre Ball International LLC, en tant qu'associé commandité (l'Associé Commandité) et Ball Pan-European Holdings, LLC, en tant qu'associé commanditaire (l'Associé Commanditaire, et avec l'Associé Commandité, et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés dans le futur, les Associés), une société en commandite simple sous la dénomination Ball International Partners SCS (la Société), régie par les présents statuts (les Statuts) et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Le siège social peut être transféré dans les limites de la municipalité de Luxembourg ou en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du ou des Associé(s) Commandité(s).

2.3. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de (des) l'Associé(s) Commandité(s). Lorsque l'(les) Associé(s) Commandité(s) estime(nt) que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une Société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés, et notamment le(s) Associé(s) Commandité(s).

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises de quelque nature que ce soit, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat et échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et tous autres instruments de dette plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. De plus, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut effectuer toutes les transactions qui, directement ou indirectement, se rapportent à son objet social.

II. Parts d'intérêts

Art. 5. Parts d'Intérêts - Capital social.

5.1. La participation dans la Société de chaque Associé sera représentée par l'émission de parts d'intérêt (les Parts d'Intérêt). Les Parts d'Intérêt détenues par les Associés Commanditaires sont les parts d'intérêt de commanditaire (les Parts de Commanditaire). L'(les) Associé(s) Commandité(s) détiendra(ont) les parts d'intérêt de commandité (les Parts de Commandité) et pourra(ront) également détenir des Parts de Commanditaire, à condition qu'il demeure en tout temps au moins un autre détenteur de Part de Commanditaire en plus de l'(des) Associé(s) Commandité(s).

5.2. Les Parts d'Intérêt sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part d'Intérêt.

5.3. Le capital social est fixé à deux milliards huit cent millions d'Euros (EUR 2.800.000.000,-), représenté par cinq cent mille (500.000) Parts de Commandité et vingt-sept millions cinq cent mille (27.500.000) Parts de Commanditaire ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Cession de Parts d'Intérêts.

6.1. Les Parts d'Intérêt détenues par l'(les) Associé(s) Commandité(s) ne peuvent être cédées qu'à un autre Associé Commandité ou à un nouvel Associé Commandité désigné par un vote unanime de tous les Associés Commanditaires. Cependant, l'accord de l'Associé Commandité ou des Associés Commandités n'est pas requis pour la cession des Parts de Commandité.

6.2. Toutes les autres Part d'Intérêt sont librement cessibles entre Associés. Elles sont cessibles à des non-Associés sous réserve que la cession ait été préalablement autorisée par approbation unanime des Associés lors d'une assemblée générale ou par résolutions écrites en conformité avec l'article 16 de ces Statuts.

6.3. La cession de Part d'Intérêt ne sera opposable à la Société que suivant la notification ou l'acceptation par la Société de la cession conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Art. 7. Emission de Parts d'Intérêt. L'émission de Part d'Intérêt aux Associés ou à de nouveaux Associés est soumise à une résolution des Associés, adoptée selon les modalités prévues pour la modification des présents Statuts.

Art. 8. Forme des Parts d'Intérêt - Registre des Associés.

8.1. Les Part d'Intérêt sont et resteront sous forme nominatives.

8.2. Les Part d'Intérêt émises doivent être inscrites dans un registre des Associés, lequel sera gardé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et il sera inscrit dans ce registre le nom de chaque associé, son adresse ou son siège social exact, son numéro d'immatriculation (si applicable) ainsi que le nombre de Part d'Intérêt qu'il détient.

8.3. Toute cession de Part d'Intérêt en conformité avec l'article 6 sera inscrite dans le registre des Associés.

III. Gérance - Délégation de pouvoirs - Auditeur - Représentation

Art. 9. Gérance.

9.1. La Société est gérée par un ou plusieurs Associé(s) Commandité(s), responsable(s) personnellement, indéfiniment et solidairement avec la Société des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

9.2. L'Associé ou les Associés Commandité(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés.

9.3. L'(es) Associé(s) Commandité(s) auront tous les pouvoirs pour mener et approuver tous les actes et opérations compatibles avec la réalisation de l'objet social de la Société.

9.4. En cas de pluralité d'Associés Commandités, les décisions des Associés Commandités seront valablement prises à la majorité des Associés Commandités.

Art. 10. Délégation de pouvoirs.

10.1. Sous réserve de l'article 14, le(s) Associé(s) Commandité(s) peuvent à tout moment nommer un ou plusieurs mandataire(s) ad hoc pour accomplir des tâches spécifiques. Le(s) Associé(s) Commandité(s) détermineront les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ce(s) mandataire(s), la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont en tout cas révocable(s) ad nutum par décision du ou des Associé(s) Commandité(s).

10.2. La nomination des mandataires conformément à l'article 10.1. ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée du ou des Associé(s) Commandité(s).

Art. 11. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.

11.1. Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

11.2. Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ainsi que le(s) réviseur(s) d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération ainsi que le terme de leur mandat, qui ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 12. Représentation. La Société sera engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, d'un Associé Commandité ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par l'Associé ou les Associé(s) Commandité(s) conformément à l'article 10.1. des présents Statuts.

Art. 13. Rémunération du ou des Associé(s) Commandité(s). L'Associé ou les Associés Commandité(s) en sa qualité de gérant de la Société ne recevront aucune rémunération de la Société pour l'exercice de leurs fonctions.

Art. 14. Restrictions relatives à ou aux Associé(s) Commanditaire(s).

14.1. Sauf disposition contraire prévue par la Section III de la Loi, aucun Associé Commanditaire ne pourra effectuer d'actes de gestion vis-à-vis des tiers (les Actes de Gestion Prohibés).

14.2. Aucune des prérogatives suivantes ne constituera des Actes de Gestion Prohibés:

- (a) l'exercice de droits/prérogatives des Associés;
- (b) tout conseil donné par les Associés Commanditaires à la Société, son/ses Associé(s) Commandité(s), les sociétés affiliées de la Société et leur(s) associé(s) commandité(s)/gérant(s);
- (c) toute action afin de superviser/contrôler la gestion de la Société; et
- (d) l'octroi de prêts, garanties ou titres de participation ou toute autre forme d'assistance financière accordée à la Société, son/ses Associé(s) Commandité(s) ou ses sociétés affiliées.

14.3. Tout Associé Commanditaire peut représenter un Associé Commandité, agissant en tant que gérant de la Société par procuration ou signer au nom d'un Associé Commandité, agissant en qualité de gérant de la Société, sans encourir une responsabilité conjointe et solidaire, à condition que sa capacité et ses pouvoirs de représentation soient expressément indiqués.

14.4. Tout Associé Commanditaire sera solidairement responsable vis-à-vis des tiers pour tous les Actes de Gestion Prohibés, notamment pour les engagements de la Société envers les tiers auxquels il n'a pas participé dans la mesure où cet Associé Commanditaire a accompli régulièrement des Actes de Gestion Prohibés vis-à-vis des tiers concernés.

IV. Assemblées générales des associés - Résolutions circulaires

Art. 15. Pouvoirs et droits de vote.

15.1. Chaque Part d'Intérêt donne à son détenteur le droit à une voix aux assemblées générales des Associés.

15.2. Chaque Associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire, par procuration donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mail pour le représenter à une assemblée générale des Associés.

Art. 16. Forme - Quorum - Majorité.

16.1. Les Associés se réunissent aussi souvent que nécessaire sur convocation de l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité des Associés Commandités, d'un (1) Associé Commandité, la convocation écrite étant faite au moins cinq (5) jours à l'avance. L'assemblée générale des Associés se tiendra au lieu indiqué dans la convocation.

16.2. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés, il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit.

16.3. Sous réserve de l'article 16.5. de ces Statuts, les résolutions des assemblées générales des Associés seront valablement prises à la majorité simple des voix des Associés présents ou représentés à l'assemblée.

16.4. Nonobstant l'article 16.3 des présents Statuts, l'assemblée générale des Associés ne pourra pas délibérer valablement sauf si l'Associé Commandité, ou en cas de pluralité d'Associés Commandités, chaque Associé Commandité est présent ou représenté.

16.5. Toute assemblée générale des Associés convoquée pour modifier une disposition et/ou pour refondre les présents Statuts ne délibèrera valablement qu'à condition qu'au moins la moitié (1/2) des Parts d'Intérêt en circulation soient présentes ou représentées et que l'ordre du jour indique les modifications proposées des Statuts. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale des Associés peut être convoquée par lettre recommandée confirmée par le tampon faisant foi de la date d'expédition à chaque Associé. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et les résultats de l'assemblée générale des Associés précédente. La deuxième assemblée générale des Associés délibèrera valablement sans tenir compte de la proportion des Parts d'Intérêt représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par les Associés représentant les trois quarts (3/4) des Parts d'Intérêts en circulation et par l'Associé Commandité ou en cas de pluralité des Associés Commandités, par chaque Associé Commandité.

16.6. Les décisions des Associés, y compris les décisions de refonte des Statuts peuvent également être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé aux Associés par écrit, en original ou télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les Associés voteront en signant ladite résolution circulaire. Les conditions de majorité citées ci-dessus s'appliquent.

16.7. La modification et/ou la refonte des présents Statuts ne nécessite pas un acte passé par devant un notaire luxembourgeois mais peut être passé sous seing privé.

V. Comptes annuels - Distributions

Art. 17. Comptes Annuels. Les Associés doivent approuver les comptes annuels dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social, soit en assemblée générale ou par résolutions écrites à la majorité simple des votes exprimés. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'approbation des comptes annuels se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 18. Exercice social.

18.1. L'exercice social de la Société commencera le premier (1^{er}) janvier et se terminera le trente et un (31) décembre de chaque année.

18.2. Chaque année, le(s) Associé(s) Commandité(s) dresse(nt) un inventaire et prépare(nt) les comptes annuels du Société conformément à la Loi.

Art. 19. Distributions.

19.1. Les Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

19.2. En outre, les Associés peuvent décider de distribuer et rembourser tout actif de la Société qu'ils ne considèrent pas, à leur discrétion, comme nécessaires aux activités de la Société, que ce soit ou non par voie de rachat et d'annulation des Parts d'Intérêt.

19.3. Toute distribution et remboursement seront versés aux Associés proportionnellement aux Parts d'Intérêt détenues par chacun d'eux.

19.4. Toute décision sur les distributions ou remboursements par les Associés sera prise conformément à la Section IV des présents Statuts, étant entendu que l'approbation de(s) l'Associé(s) Commandité(s) est toujours requise.

19.5. Les bénéfices seront soumis aux réclamations des créanciers de la Société jusqu'à leur distribution.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution - Liquidation.

20.1. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des Associés adoptée en conformité avec les articles 16.5 ou 16.6 ci-dessus. Les Associés doivent nommer un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, pour effectuer la liquidation, et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération du ou des liquidateur(s). Sauf décision contraire des Associés, le ou les liquidateur(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

20.2. Le boni de liquidation restant après réalisation des actifs et paiement des dettes sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts d'Intérêt détenues par chaque Associé.

VII. Disposition générale

Art. 21. Application de la Loi.

21.1. Les présents Statuts sont soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier à la Loi.

21.2. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, les résolutions prises par l'Associé Commandité, en sa qualité de gérant exclusif du Société, peuvent être faites, et les résolutions circulaires des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

21.3. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus.

21.4. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions prises par l'Associé Commandité, en sa qualité de gérant exclusif du Société ou des résolutions circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

21.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les Associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social du Société commencera à la date du présent acte et prendra fin le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les parties comparantes, précitées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire à un total de vingt-huit millions (28.000.000) Parts d'Intérêts de la Société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, par des apports en nature, comme suit:

Ball International LLC	500.000 Parts de Commandité
Ball Pan-European Holdings, LLC	27.500.000 Parts de Commanditaire
Total	28.000.000 Parts d'Intérêts

Les Parts d'Intérêts souscrites sont libérées à la demande du ou des Associés Commandités. La preuve de la libération des Parts d'Intérêts n'a pas été apportée au notaire.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution sont estimés à approximativement EUR 7.500,-.

Résolutions de l'assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société ont adopté les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire des parties comparantes, et signé par lui et le notaire instrumentant.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41422. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2016004407/489.

(160003662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

ParLyo Property Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 155.357.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth (24th) day of December,
before Maître Jacques Kessler, notary public residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of shareholders (the General Meeting) of ParLyo Property Holdings II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the Register) under registration number B 155357 (the Company).

The Company has been incorporated on 6 September 2010, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) n° 2237 of 20 October 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 22 March 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, published in the Official Gazette n° 1304 of 16 June 2011.

THERE APPEARS:

ParLyo Holdings II Ltd, a limited company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 30, Karpenisia Street, CY - 1660 Nicosia, Cyprus, and registered with the Cyprus companies register under registration number 273721 (ParLyo Cyprus II),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mrs Sofia Da Chao-Conde, private employee, residing professionally in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the Proxyholder).

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the Proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed alongside with the registration authorities.

According to the resolutions of a meeting of the board of managers of the Company dated 22 December 2015, and the resolutions of a meeting of the board of managers of ParLyo Property Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register under registration number B 120822 (the Absorbed Company, and together with the Company, the Merging Companies), dated 22 December 2015 2015, the respective boards of managers of the Merging Companies (together, the Boards of

Managers) have approved the completion of a normal merger between the Company, as absorbing company, and the Absorbed Company, as absorbed company, through the absorption of the latter by the former (the Merger) in accordance with the terms of a merger plan dated 18 November 2015, drawn up by the Boards of Managers in accordance with the provisions of article 261 of the law of the Grand Duchy of Luxembourg dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Law), and published in the Official Gazette n° 3170 on 23 November 2015 (the Merger Plan).

ParLyo Cyprus II, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. All the six hundred (600) ordinary shares of the Company, with a nominal value of five hundred euro (EUR500) each, representing the entire issued and outstanding share capital of the Company amounting to three hundred thousand euro (EUR300,000), are present or duly and validly represented so that ParLyo Cyprus II may validly resolve on all the items composing the Agenda (as this term is defined below);

II. ParLyo Cyprus II has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

1. Acknowledgment of the completion of all of the formalities prescribed by article 267 of the law of the Grand Duchy of Luxembourg dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended;

2. Approval of a normal merger between the Company and ParLyo Property Holdings S.à r.l. as a result of which the Company will absorb ParLyo Property Holdings S.à r.l. without liquidation of the latter;

3. Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of five hundred euro (EUR500) in order to bring the same from its current amount of three hundred thousand euro (EUR300,000), represented by six hundred (600) ordinary shares of the Company, with a nominal value of five hundred euro (EUR500) each, up to a new amount of three hundred thousand five hundred euro (EUR300,500), through the creation and issuance of one (1) new ordinary share of the Company, with a nominal value of five hundred euro (EUR500), which will be fully paid up by ParLyo Holdings Limited in consideration for the transfer of all of the assets and liabilities of ParLyo Property Holdings S.à r.l. to the Company, which will be effected within the frame and for the purpose of the above-mentioned merger, having a net asset value of five hundred euro (EUR500);

4. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above-mentioned increase of the share capital of the Company;

5. Amendment of the share register of the Company with power and authority granted to any manager of the Company and/or to any lawyer or employee practising within or employed by the law firm Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company with the required registration, and to see to any formalities required, necessary or useful in connection with the foregoing resolutions; and

6. Miscellaneous.

III. After due and careful consideration, the General Meeting has unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

ParLyo Cyprus II acknowledges having due knowledge of the documents listed under article 267(1) a), b) and c) of the Law and which are as follows:

1. the Merger Plan;

2. the annual accounts of the Company for the financial years ended 31 December 2012, 31 December 2013 and 31 December 2014; and

3. the interim non-audited statement of financial position of the Company as at 30 September 2015.

ParLyo Cyprus II confirms that, in accordance with the provisions of article 267 of the Law, the documents listed above were made available to itself for inspection, as well as to inspection by ParLyo Holdings Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 30, Karpenisiou Street, CY - 1660 Nicosia, Cyprus, and registered with the Cyprus companies register under registration number HE 183890 (ParLyo Cyprus), at the respective registered offices of the Merging Companies at least one (1) month ahead of the date of these resolutions.

ParLyo Cyprus II acknowledges that in accordance with the provisions of article 265(3) of the Law, it has fully waived the requirement for the board of managers of the Company to (i) prepare a detailed written report established for consideration by the sole shareholder, or the extraordinary general meeting of shareholders, as the case may be, of each of the Merging Companies, explaining the content of the Merger Plan and setting forth and outlining the legal and economic drivers of the Merger, in particular for the share exchange ratio, as provided for by article 265(1) of the Law, and (ii) provide the information referred to in article 265(2) of the Law regarding any material change in the assets and/or liabilities positions which might have occurred between the date of the preparation of the Merger Plan and the date of the adoption of the resolutions of the respective sole shareholder, or extraordinary general meeting of shareholders, as the case may be, of each of the Merging Companies, resolving, inter alia, upon the approval of the Merger Plan.

ParLyo Cyprus II further acknowledges that in accordance with the provisions of article 266(5) of the Law, it has fully waived the requirement to have the Merger Plan examined by one or several independent expert(s) (expert(s) indépendant(s)) and the preparation of a written report by such independent expert(s) (expert(s) indépendant(s)) for consideration by the sole shareholder or shareholders of each of the Merging Companies, as the case may be, regarding, inter alia, the determination of the share exchange ratio, in accordance with the provisions of article 266(1) of the Law.

In consideration of the above, ParLyo Cyprus II acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly satisfied.

Second resolution

ParLyo Cyprus II resolves to approve the Merger and the terms of the Merger Plan.

ParLyo Cyprus II further resolves to approve that all the operations and transactions of the Absorbed Company which are still or have been carried out by the Absorbed Company since 1 January 2015 will be considered for accounting purposes as being or having been carried out by the Company.

ParLyo Cyprus II finally resolves to approve that the Merger will be effective (i) between the Merging Companies as of the date of the resolutions of the sole shareholder or the extraordinary general meeting of shareholders, as the case may be, of each of the Merging Companies, approving the Merger, and (ii) towards third parties from the date of the publication of the resolutions of the sole shareholder, or the extraordinary general meeting of shareholders, as the case may be, of each of the Merging Companies, in the Official Gazette (the Effective Date).

As a result of the completion of the Merger and with effect as of the Effective Date, ParLyo Cyprus II acknowledges:

- (i) the universal transfer of all of the assets and liabilities (transmission universelle de patrimoine) of the Absorbed Company to the benefit of the Company;
- (ii) the dissolution without liquidation of the Absorbed Company; and
- (iii) that the Company will issue the New Share (as this term is defined below) to ParLyo Cyprus, in accordance with the terms of the following resolution.

Third resolution

ParLyo Cyprus II resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of five hundred euro (EUR500) in order to bring the same from its current amount of three hundred thousand euro (EUR300,000), represented by six hundred (600) ordinary shares of the Company, with a nominal value of five hundred euro (EUR500) each, up to a new amount of three hundred thousand five hundred euro (EUR300,500) (the Share Capital Increase), through the creation and issuance of one (1) new ordinary share of the Company, with a nominal value of five hundred euro (EUR500) (the New Share), which will be fully paid up by ParLyo Cyprus in consideration for the transfer of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, which will be effected within the frame and for the purpose of the Merger, and having a net asset value of five hundred euro (EUR500).

Subscription - Payment

ParLyo Cyprus, duly and validly represented for the purpose hereof by the Proxyholder hereby declares to subscribe to the New Share.

The New Share will be fully paid up by ParLyo Cyprus through the transfer of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, which will be effected within the frame and for the purpose of the Merger, having a net asset value of five hundred euro (EUR500) (the Transfer).

The value corresponding to the Transfer will be entirely allocated to the share capital account of the Company (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) through the issuance of the New Share.

As a consequence of the above, the New Share, representing a nominal subscription price of five hundred euro (EUR500), has been fully paid up by ParLyo Cyprus to the Company through the completion of the Transfer.

As a result of the completion of the Share Capital Increase, ParLyo Cyprus II expressly acknowledges that the share capital of the Company, which now amounts to an aggregate amount of three hundred thousand five hundred euro (EUR300,500), is held as follows:

- (i) six hundred (600) ordinary shares of the Company, with a nominal value of five hundred euro (EUR500) each are held by ParLyo Cyprus II; and
- (ii) one (1) ordinary share of the Company, with a nominal value of five hundred euro (EUR500), is held by ParLyo Cyprus.

As a result of the above, ParLyo Cyprus II hereby expressly acknowledges and approves that ParLyo Cyprus will, from now on, be deemed a new shareholder of the Company and participate to the General Meeting and vote on the remaining items of the Agenda as a new shareholder of the Company, having declared itself duly informed for the purpose thereof.

Statement

In accordance with article 271(2) of the Law, the undersigned notary public declares that he has verified and certifies the existence and the validity of (i) the legal acts and formalities required to be carried out by the Company and (ii) the Merger Plan.

Fourth resolution

The General Meeting unanimously resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the Share Capital Increase, which will now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is set at EUR300,500 (three hundred thousand five hundred euro) represented by 601 (six hundred and one) shares with a nominal value of EUR500 (five hundred euro) each."

Fifth resolution

The General Meeting unanimously resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and/or any lawyer or employee practising within or employed by the law firm Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, each one of them acting individually, with full power of substitution under their sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company, with the registration of the above changes in the register of shares of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the changes mentioned under the resolutions above.

The General Meeting further unanimously resolves to grant power and authority to any lawyer or employee practising within or employed by the law firm Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, to see to any formalities in connection with the above changes, with the Register and the relevant publication in the Official Gazette and more generally, to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the Proxyholder, the said Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième (24^{ème}) jour du mois de décembre,
par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) de ParLyo Property Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Registre) sous le numéro d'immatriculation B 155357 (la Société).

La Société a été constituée le 6 septembre 2010 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel) n° 2237 en date du 20 octobre 2010. Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés pour la dernière fois le 22 mars 2011 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, publié au Journal Officiel n° 1304 du 16 juin 2011.

COMPARAIT:

ParLyo Holdings II Ltd, une limited company constituée et existante selon les lois de Chypre, ayant son siège social sis 30, Karpensia Street, CY - 1660 Nicosie, Chypre, et immatriculé auprès du registre de commerce de Chypre sous le numéro d'immatriculation 273721 (ParLyo Cyprus II),

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Mme Sofia Da Chao-Conde, employée, ayant son domicile professionnel à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le Mandataire).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

Conformément au procès-verbal d'une réunion du conseil de gérance de la Société en date du 22 décembre 2015, et au procès-verbal d'une réunion du conseil de gérance de ParLyo Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre sous le numéro d'immatriculation B 120822 (la Société Absorbée et ensemble avec la Société, les Sociétés Fusionnantes), en date du 22 décembre 2015, les conseils de gérance respectifs des Sociétés Fusionnantes (ensemble, les Conseils de Gérance) ont décidé d'approuver à l'unanimité la réalisation d'une fusion normale entre la Société, en tant que société absorbante, et la Société Absorbée, en tant que société absorbée, par voie d'absorption de cette dernière par la première (la Fusion), conformément aux stipulations d'un projet commun de fusion en date du 18 novembre 2015 préparé par les Conseils de Gérance conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et publié au Journal Officiel numéro 3170 du 23 novembre 2015 (le Projet de Fusion).

ParLyo Cyprus II, dûment et valablement représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte que:

I. La totalité des six cents (600) parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR500) chacune, représentant la totalité du capital social émis de la Société s'élevant à trois cent mille euros (EUR300.000), sont présentes ou dûment et valablement représentées de sorte que ParLyo Cyprus II peut valablement délibérer sur l'ensemble des points composant l'Ordre du Jour (tel que ce terme est défini ci-dessous);

II. ParLyo Cyprus II a été convoqué afin de délibérer sur les éléments figurant à l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

1. Constatation de l'accomplissement de l'ensemble des formalités prévues à l'article 267 de la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

2. Approbation d'une fusion normale entre la Société et ParLyo Property Holdings S.à r.l. par voie d'absorption de cette dernière par la Société sans liquidation de ParLyo Property Holdings S.à r.l.;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de cinq cents euro (EUR500) afin de porter celui-ci de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR300.000), représenté par six cents (600) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de cinq cents euro (EUR500) chacune, à un montant de trois cent mille cinq cents euro (EUR300.500), par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de cinq cents euro (EUR500), qui sera entièrement souscrite par ParLyo Holdings Limited en contrepartie du transfert de l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée, à la Société, qui aura lieu dans le cadre de la fusion susmentionnée, ayant une valeur d'actif net de cinq cents euro (EUR500);

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social susmentionnée;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société avec pouvoir donné à tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé du cabinet d'avocats Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite sur la liste V du barreau de Luxembourg, chacun agissant individuellement avec tout pouvoir de substitution, en vue de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires, et d'accomplir toutes les formalités requises, nécessaires et/ou utiles y afférentes; et

6. Divers.

III. Qu'après avoir dûment considéré l'Ordre du Jour, l'Assemblée Générale a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

ParLyo Cyprus II reconnaît avoir pris connaissance des documents visés à l'article 267(1) a) et b) de la Loi, qui sont les suivants:

1. le Projet de Fusion;

2. les comptes annuels de la Société pour les exercices sociaux clos au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014; et

3. les comptes intermédiaires non-audités de la Société au 30 septembre 2015.

ParLyo Cyprus II confirme que, conformément aux dispositions de l'article 267 de la Loi, les documents énumérés ci-dessus ont été mis à sa disposition ainsi qu'à la disposition de ParLyo Holdings Limited, une limited liability company constituée et existante selon les lois de Chypre, ayant son siège social sis 30, Karpenisiou Street, CY - 1660 Nicosie, Chypre, et immatriculé auprès du registre de commerce de Chypre sous le numéro d'immatriculation HE 183890 (ParLyo Cyprus), aux sièges sociaux respectifs des Sociétés Fusionnantes au moins un (1) mois avant l'adoption des présentes résolutions.

ParLyo Cyprus II reconnaît que, conformément aux dispositions de l'article 265(3) de la Loi, ParLyo Cyprus II a entièrement renoncé à l'obligation pesant sur le conseil de gérance de la Société, de (i) préparer un rapport écrit détaillé établi à l'intention de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale extraordinaire des associés, de chacune des Sociétés Fusionnantes, expliquant le Projet de Fusion et exposant les motifs juridiques et économiques du Projet de Fusion, en particulier le rapport d'échange des parts sociales, conformément à l'article 265(1) de la Loi, et (ii) fournir les informations visées à l'article 265(2) de la Loi concernant tout changement important de l'actif et du passif qui aurait pu avoir lieu entre la date de la préparation du Projet de Fusion et la date de l'adoption des résolutions de l'associé unique respectif, ou le cas échéant de l'assemblée générale extraordinaire des associés, de chacune des Sociétés Fusionnantes, se prononçant, entre autres, sur l'approbation du Projet de Fusion.

ParLyo Cyprus II reconnaît en outre que, conformément aux dispositions de l'article 266(5) de la Loi, ParLyo Cyprus II a entièrement renoncé à l'obligation de faire procéder à l'examen du Projet de Fusion par un ou plusieurs expert(s) indépendant(s) et la préparation d'un rapport écrit par ledit (lesdits) expert(s) indépendant(s) à l'intention de l'associé unique ou, le cas échéant, des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes relativement à, entre autres, la détermination du rapport d'échange, conformément aux dispositions de l'article 266(1) de la Loi.

En considération de ce qui précède, ParLyo Cyprus II constate que l'ensemble des formalités prescrites par l'article 267 de la Loi ont été dûment respectées.

Deuxième résolution

ParLyo Cyprus II décide d'approuver la Fusion et les termes du Projet de Fusion.

ParLyo Cyprus II approuve en outre que l'ensemble des opérations et transactions de la Société Absorbée, qui sont ou ont été réalisées ou accomplies par la Société Absorbée depuis le 1 janvier 2015, sont réputées d'un point de vue comptable comme étant ou ayant été réalisées ou accomplies par la Société.

ParLyo Cyprus II approuve également que la Fusion sera effective (i) entre les Sociétés Fusionnantes à la date des résolutions de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale extraordinaire des associés, de chacune des Sociétés Fusionnantes, se prononçant sur la Fusion, et (ii) à l'égard des tiers à compter de la publication des résolutions de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale extraordinaire des associés, de chacune des Sociétés Fusionnantes, au Journal Officiel (la Date d'Effet).

En conséquence de la réalisation de la Fusion et avec effet à compter de la Date d'Effet, ParLyo Cyprus II constate:

- (i) la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée au bénéfice de la Société;
- (ii) la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée; et
- (iii) l'émission de la Nouvelle Part Sociale (tel que ce terme est défini ci-dessous) à ParLyo Caprus, conformément avec les présentes résolutions

Troisième résolution

ParLyo Cyprus II décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de cinq cents euro (EUR500) afin de porter celui-ci de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR300.000), représenté par six cents (600) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de cinq cents euro (EUR500) chacune, à un montant de trois cent mille cinq cents euro (EUR300.500) (l'Augmentation de Capital), par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de cinq cents euro (EUR500) (la Nouvelle Part Sociale), qui sera entièrement souscrite par ParLyo Holdings Limited en contrepartie du transfert de l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée, à la Société, qui aura lieu dans le cadre de la Fusion, ayant une valeur d'actif net de cinq cents euro (EUR500).

Souscription - Paiement

ParLyo Cyprus, dûment et valablement représenté pour les besoins de la présente par le Mandataire, déclare par la présente souscrire à la Nouvelle Part Sociale.

La Nouvelle Part Sociale sera entièrement payée par ParLyo Cyprus par le transfert de l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée à la Société, qui sera réalisée dans le cadre et pour les besoins de la Fusion, ayant une valeur d'actif net de cinq cents euro (EUR500) (le Transfert).

La valeur correspondant au Transfert devra être allouée dans son intégralité au compte du capital social (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit de la société) de la Société, par l'émission de la Nouvelle Part Sociale.

Il résulte de ce qui précède que la Nouvelle Part Sociale, représentant un prix de souscription de cinq cents euro (EUR500) a été entièrement souscrite par ParLyo Cyprus à la Société suite à la réalisation du Transfert.

A la suite de la réalisation de l'Augmentation de Capital Social, ParLyo Cyprus II prend expressément acte de ce que le capital social de la Société, qui s'élève désormais à un montant total de trois cent mille cinq cents euro (EUR300.500), est détenu comme suit:

- (i) six cents (600) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de cinq cents euro (EUR500) chacune, sont détenues par ParLyo Cyprus II; et
- (ii) une (1) part sociale ordinaire de la Société, ayant une valeur nominale de cinq cents euro (EUR500), est détenue par ParLyo Cyprus II.

Il résulte de ce qui précède que ParLyo Cyprus II prend acte et approuve le fait que ParLyo Cyprus devra désormais être considéré comme un nouvel associé de la Société, participer à l'Assemblée Générale et voter sur les points restant à l'Ordre du Jour en sa qualité de nouvel associé de la Société, s'étant déclaré dûment informé à cet effet.

Déclaration

En vertu de l'article 271(2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare qu'il a vérifié et atteste de l'existence et de la validité (i) des actes légaux et des formalités requises à accomplir par la Société et (ii) du Plan de Fusion.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de modifier l'article 6 des Statuts afin d'y refléter l'Augmentation de Capital Social, et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR300.500 (trois cent mille cinq cents euros) représenté par 601 (six cent une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR500 (cinq cents euros) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements susmentionnés et par la présente, donne procuration et autorise tout gérant de la Société, et tout avocat ou employé du cabinet d'avocats Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite sur la liste V du barreau de Luxem-

bourg, chacun d'eux agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution par sa seule signature, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registres des parts sociales de la Société, y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre, des changements ci-dessus.

L'Assemblée Générale décide également à l'unanimité de donner procuration et autorité à tout avocat ou employé du cabinet d'avocats Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite sur la liste V du barreau de Luxembourg, afin de procéder à toute formalité en relation avec les changements ci-dessus auprès du Registre et à la publication afférente dans le Journal Officiel et plus généralement d'accomplir toute formalité qui pourrait être requise, nécessaire ou simplement utile en relation avec et au vue de mettre en oeuvre les résolutions ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite aux parties comparantes, ledit Mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2016. Relation: EAC/2016/8. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016008613/330.

(160008194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**TMS Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EAA Capital Group S.à r.l.).**

Capital social: EUR 3.012.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.689.

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of January.

Before Maitre Jacques Kessler, notary established at Petange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

TMS sp. z o.o., a Polish limited liability company, having its registered office in Warsaw, Poland, with the address: Złota street 59, 00-120 Warsaw, Poland, and registered with the register of entrepreneurs maintained by the District Court for the Capital City of Warsaw in Warsaw, XII Commercial Division of the National Court Register under number KRS 0000332549, with an issued share capital of PLN 2,013,500.00 (two million thirteen thousand five hundred Polish Zlotys) represented by 4,027 (four thousand and twenty-seven) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Polish Zlotys) each (the "Sole Shareholder" or the "Absorbed Company");

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Petange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Sole Shareholder is the sole shareholder of EAA Group Capital S.a r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register ("Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg") under number R.C.S. Luxembourg B 146.689, with a current share capital of EUR 3,012,500 (three million twelve thousand five hundred Euro), incorporated by a deed enacted by Maitre Gerard Lecuit, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 June 2009, published in the Luxembourg official gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations") (the "Memorial") on 9 July 2009 number 1321 (the "Company" or the "Absorbing Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maitre Gerard Lecuit, prenamed, on 17 December 2009, published in the Memorial on 16 March 2010 number 563.

II.- Mr. Mariusz Władysław Potaczała, with address at The Vineyards, Coombe Park Estate, Kingston upon Thames, KT2 7J2, United Kingdom ("Mr. Potaczała"), is the sole shareholder of the Absorbed Company.

III.- That it is intended to merge the Absorbed Company into the Absorbing Company through a reversed cross-border merger whereby the Absorbed Company shall cease to exist without liquidation and its entire assets and liabilities shall be transferred to the Absorbing Company (the "Merger").

IV.- That the provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the “Luxembourg Law”), as well as the Polish Commercial Companies Code (Title IV of the Act of 15 September 2000, Journal of Laws 2000, no. 94, item 1032) as amended (the “Polish Law”) regarding mergers have been fulfilled as follows:

- Establishment of common terms of merger by and between the board of managers of the Absorbing Company and the management board of the Absorbed Company (the “Common Terms of Merger”);
- Notarization in the Grand Duchy of Luxembourg of the Common Terms of Merger before Maitre Jacques Kessler, undersigned, on 26 May 2015;
- Publication on 5 June 2015 of the Common Terms of Merger in the Memorial number 1419, corresponding to a period of at least one month before the date of this Sole Shareholder's meeting convened to approve the Merger;
- Publication on 31 May 2015 of the Common Terms of Merger on the website of the Absorbed Company (www.tms-spzoo.pl), providing the public with a charge-free access to the Common Terms of Merger continuously until 5 November 2015, i.e. the date of the extraordinary general meeting of shareholder of the Absorbed Company having approved the Merger, in accordance with relevant provisions of the Polish Law;
- Waiver by the Sole Shareholder of its right to have the Common Terms of Merger examined by and subject to a written report by one or more independent experts in accordance with Article 266 (5) of the Luxembourg Law (the “Audit Waiver”);
- Waiver by Mr. Potaczała, as sole shareholder of the Absorbed Company, of its right to have the Common Terms of Merger examined by and subject to a written report by one or more independent experts in accordance with Article 503 §1 point. 3) in connection with Article 516 §3 of the Polish Law;
- Waiver by the Sole Shareholder of its right to inspect at the registered office of the Company an accounting statement drawn up as at a date which must not be earlier than the first day of the third month preceding the date of the Common Terms of Merger in accordance with Article 267 (1) alinea 2 of the Luxembourg Law (the “Account Waiver”);
- Waiver by Mr. Potaczała, as sole shareholder of the Absorbed Company, of its right to inspect at the registered office of the Absorbed Company an accounting statement drawn up as at a date which must not be earlier than the first day of the third month preceding the date of the Common Terms of Merger in accordance with Article 267 (1) alinea 2 of the Luxembourg Law;
- Deposit of the other documents required by Article 267 of the Luxembourg Law at the registered office of the Company at least one month before the date of this Sole Shareholder's meeting convened to approve the Merger, including in particular the management report of each of the merging companies in accordance with Article 265 of the Luxembourg Law; and
- Issuance by the registry court of the certificate of the conformity with Polish Law of the Merger, pursuant to Article 516 of the Polish Law.

V.- That the 30,125 (thirty thousand one hundred twenty-five) shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

VI.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Acknowledgment of the common terms of cross-border merger;
 2. Approval of the cross-border merger by absorption;
 3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,012,500 (three million twelve thousand five hundred Euro) in connection with resolution 2. above in accordance with the common terms of cross-border merger;
 4. Decrease of the share capital of the Company in connection with resolution 2. above by an amount of EUR 3,012,500 (three million twelve thousand five hundred Euro) by the cancellation of 30,125 (thirty thousand one hundred twenty-five) shares in the Company held by the Company; new composition of the shareholding of the Company;
 5. Approval of the renaming of the Company;
 6. Amendment of the Article 4 of the articles of association of the Company in order to change the name of the Company;
- and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder declared the following:

First resolution:

The Sole Shareholder declared that it has knowledge of the Common Terms of Merger relating to the Merger.

The Merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Absorbing Company.

Common terms of merger

The Sole Shareholder noted that the board of managers of the Absorbing Company and the board of managers of the Absorbed Company, entered into the Common Terms of Merger, filing the requirements of Polish Law, which has been notarized in the Grand Duchy of Luxembourg before Maitre Jacques Kessler, undersigned, on 26 May 2015.

The Sole Shareholder further noted that the Common Terms of Merger was published in the Memorial number 419 dated 5 June 2015, pursuant to Luxembourg Law.

Independent expert report

It was reported that, pursuant to written resolutions of the Sole Shareholder dated 10 June 2015 (the “Written Resolutions”), the Sole Shareholder approved the Audit Waiver.

Accounting Statement

It was reported that, pursuant to the Written Resolutions, the Sole Shareholder approved the Account Waiver.

Public documentation

In accordance with Article 267 of the Luxembourg Law, the other legal documentation in relation to the Merger has been made available for inspection at the registered office of the Company, including in particular the management report of each of the merging companies in accordance with Article 265 of the Luxembourg Law.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been further taken:

Second resolution:

The Sole Shareholder resolved to approve the Merger, as described in the Common Terms of Merger published in the Memorial number 419 dated 5 June 2015, in all its provisions and its entirety, without exception and reserves.

From a legal standpoint, the Merger will become effective between the merging companies and visa- vis third parties as at the date of the publication of the present minutes of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company approving the Merger in the Memorial as stated in Article 273ter (1) of the Luxembourg Law (the “Effective Date”).

The operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting and tax purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from the Effective Date.

Third resolution:

Subject to the foregoing and in accordance with the Common Terms of Merger, it is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,012,500 (three million twelve thousand five hundred Euro) so as to raise the share capital from its current amount of EUR 3,012,500 (three million twelve thousand five hundred Euro) to EUR 6,025,000 (six million twenty-five thousand Euro) by the issuance of 30,125 (thirty thousand one hundred twenty-five) new shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each (the “New Shares”), in accordance with an exchange ratio of 1 (one) share in the Absorbed Company in exchange of 7.4807549 (seven point four eight zero seven five four nine) shares in the Absorbing Company based on the financial statements of the Absorbing Company and the Absorbed Company as of 30 April 2015, as described in the Common Terms of Merger.

It is further resolved to accept the subscription and the payment by Mr. Potaczała of the New Shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Mr. Potaczała, prenamed, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The New Shares have been fully paid up by the transfer of the entire assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company by operation of the Merger.

Fourth resolution:

Subject to the foregoing and in accordance with the Common Terms of Merger, it is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 3,012,500 (three million twelve thousand five hundred Euro) so as to decrease the share capital from its current amount of EUR 6,025,000 (six million twenty-five thousand Euro) to EUR 3,012,500 (three million twelve thousand five hundred Euro) by the cancellation of 30,125 (thirty thousand one hundred twenty-five) shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, held by the Company by operation of the Merger.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Mr. Potaczała: 30,125 (thirty thousand one hundred twenty-five) shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The notary acts that all the 30,125 (thirty thousand one hundred twenty-five) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Sixth resolution:

Mr. Potaczała resolved to approve the change of name of the Company being EAA Capital Group S.a r.l. into TMS Capital Group S.a r.l.

Seventh resolution:

In view of the above, it is resolved to amend the Article 4 of the Company's articles of association to reflect the change of name, so as to be read as follows:

“ **Art. 4.** The Company has the name “TMS Capital Group S.à r.l.”.”

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Common Terms of Merger.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Petange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TMS sp. Z o.o., une société polonaise a responsabilité limitée, ayant son siège social a Varsovie, Pologne, avec l'adresse: Złota street 59, 00-120 Varsovie, Pologne, et enregistrée auprès du registre des entrepreneurs tenu par la Cour du District de la capitale Varsovie a Varsovie, Division Commerciale XII du Registre de la Cour Nationale sous le numéro KRS 0000332549, avec un capital social de 2.013.500,00 PLN (deux million treize mille cinq cent Zlotys polonais) représenté par 4.027 (quatre mille vingt-sept) actions d'une valeur nominale de 500 PLN (cinq cent Zlotys polonais) chacune (l'«As-socie Unique» ou la «Société Absorbée»),

ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle a Petange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing prive.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- L'Associé Unique est l'associé unique de EAA Group Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 146.689, avec un capital social a cet instant de 3.012.500 EUR (trois million douze mille cinq cent euros), constituée par acte notarié dresse par Maître Gérard Lecuit, notaire public résidant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 9 juillet 2009 numéro 1321 (la «Société» ou la «Société Absorbante»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié dresse par Maître Gérard Lecuit, précité, le 17 décembre 2009, publié au Mémorial le 16 mars 2010 numéro 563.

II.- M. Mariusz W.adys.aw Potaczała, avec adresse a The Vineyards, Coombe Park Estate, Kingston upon Thames, KT2 7J2, Royaume-Uni, («M. Potaczała») est l'associé unique de la Société Absorbée.

III. Qu'il est envisagé de fusionner la Société Absorbée dans la Société Absorbante par le biais d'une fusion transfrontalière inversée par laquelle la Société Absorbée cessera d'exister sans liquidation et l'intégralité de ses actifs et passifs sera transférée a la Société Absorbante (la «Fusion»).

IV. Que les dispositions de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, (la «Loi Luxembourgeoise»), ainsi que le Code polonais sur les sociétés commerciales (titre IV de l'Acte du 15 septembre 2000, Journal de Lois 2000, no. 94, point 1032) tel que modifie (la «Loi Polonaise») relatifs aux fusions ont été respectés comme suit:

- Etablissement d'un projet commun de fusion par et entre le conseil de gérance de la Société Absorbante et le conseil de gérance de la Société Absorbée (le «Projet Commun de Fusion»);

- Notarisation au Grand-Duché de Luxembourg du Projet Commun de Fusion par-devant Maître Jacques Kessler, soussigné, le 26 mai 2015;

- Publication le 5 juin 2015 du Projet Commun de Fusion au Mémorial numéro 1419, correspondant à une période d'au moins un mois avant la date de cette assemblée de l'Associé Unique convoquée pour approuver la Fusion;

- Publication le 31 mai 2015 du Projet Commun de Fusion sur le site internet de la Société Absorbée (www.tms-spzoo.pl), fournissant au public un accès continu au Projet Commun de Fusion jusqu'au 5 novembre 2015, à savoir la date de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société Absorbée ayant approuvé la Fusion, en accord avec les dispositions applicables de la Loi Polonaise;

- Renonciation par l'Associé Unique à son droit d'avoir le Projet Commun de Fusion examiné par et sujet à un rapport écrit par un ou plusieurs experts indépendants en conformité avec l'Article 266 (5) de la Loi Luxembourgeoise (la «Renonciation à l'Audit»);

- Renonciation par Mr. Potaczała, en tant qu'associé unique de la Société Absorbée, à son droit d'avoir le Projet Commun de Fusion examiné par et sujet à un rapport écrit par un ou plusieurs experts indépendants en conformité avec l'Article 503§1 point. 3) en relation avec l'Article 516§3 de la Loi Polonaise;

- Renonciation par l'Associé Unique à son droit de prendre connaissance au siège social de la Société d'un état comptable à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date du Projet Commun de Fusion en conformité avec l'Article 267 (1) alinéa 2 de la Loi Luxembourgeoise (la «Renonciation à l'Etat Comptable»);

- Renonciation par Mr. Potaczała, en tant qu'associé unique de la Société Absorbée, à son droit de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbée, d'un état comptable à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date du Projet Commun de Fusion en conformité avec l'Article 267 (1) alinéa 2 de la Loi Luxembourgeoise;

- Dépôt des autres documents requis par l'Article 267 de la Loi Luxembourgeoise au siège social de la Société au moins un mois avant la date de cette assemblée de l'Associé Unique convoquée pour approuver la Fusion, incluant en particulier le rapport sur la gestion de chacune des sociétés fusionnantes en conformité avec l'Article 265 de la Loi Luxembourgeoise; et

- Emission par le registry court d'un certificat de conformité de la Fusion avec la Loi Polonaise, en vertu de l'Article 516 de la Loi Polonaise.

V. - Que les 30.125 (trente mille cent vingt-cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

VI.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

1. Prise de connaissance du projet commun de fusion transfrontalière;
2. Approbation de la fusion transfrontalière par absorption;
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.012.500 EUR (trois million douze mille cinq cent Euros) en relation avec la résolution 2. ci-dessus conformément au projet commun de fusion transfrontalière;
4. Diminution du capital social de la Société en relation avec la résolution 2. ci-dessus d'un montant de 3.012.500 EUR (trois million douze mille cinq cent Euros) par l'annulation de 30.125 (trente mille cent vingt-cinq) parts sociales dans la Société détenues par la Société; nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Approbation du changement de dénomination sociale de la Société;
6. Modification de l'Article 4 des statuts de la Société afin de changer la dénomination sociale de la Société; et
7. Divers

Après l'approbation de ce qui précède, l'Associé Unique a déclaré ce qui suit:

Première résolution:

L'Associé Unique déclare avoir connaissance du Projet Commun de Fusion relatif à la Fusion.

La Fusion sera réalisée par l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception ni réserves, à la Société Absorbante.

Projet Commun de Fusion

L'Associé Unique relève que le conseil de gérance de la Société Absorbante et le conseil de gérance de la Société Absorbée ont conclu le Projet Commun de Fusion, remplissant les conditions de la Loi Polonaise, lequel a été notarié au Grand-Duché de Luxembourg par-devant Maître Jacques Kessler, soussigné, le 26 Mai 2015.

L'Associé Unique a encore noté que le Projet Commun de Fusion a été publié au Mémorial numéro 419 en date du 5 juin 2015, en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

Rapport de l'expert indépendant

Il a été rapporté que, suivant des résolutions écrites de l'Associé Unique en date du 10 juin 2015 (les «Résolutions Ecrites»), l'Associé Unique a approuvé la Renonciation à l'Audit.

Etat Comptable

Il a été rapporté que, en vertu des Résolutions Ecrites, l'Associé Unique a approuvé la Renonciation à l'Etat Comptable.

Documentation publique

En conformité avec l'Article 267 de la Loi Luxembourgeoise, le reste de la documentation légale en relation avec la Fusion a été mis à disposition au siège social de la Société, incluant en particulier le rapport de gestion de chacune des sociétés fusionnantes en conformité avec l'Article 265 de la Loi Luxembourgeoise.

Après l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été ensuite adoptées:

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver la Fusion, telle que décrite dans le Projet Commun de Fusion publié au Mémorial numéro 419 en date du 5 juin 2015, dans toutes ses dispositions et son intégralité, sans exception ni réserves.

D'un point de vue légal, la Fusion sera effective entre les sociétés fusionnantes et vis-à-vis des tiers à la date de la publication du présent procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion au Mémorial tel que prévu à l'Article 273ter (1) de la Loi Luxembourgeoise (la «Date d'Effet»).

Les opérations de la Société Absorbée seront traitées pour des raisons comptables et fiscales comme si elles avaient été effectuées pour le compte de la Société Absorbante à partir de la Date d'Effet.

Troisième résolution:

Sujet à ce qui précède et en conformité avec le Projet Commun de Fusion, il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.012.500 EUR (trois million douze mille cinq cent Euros) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 3.012.500 EUR (trois million douze mille cinq cent Euros) à 6.025.000 EUR (six million vingt-cinq mille Euros) par l'émission de 30.125 (trente mille cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») en conformité avec le ratio d'échange de 1 (une) part sociale de la Société Absorbée en échange de 7.4807549 (sept point quatre huit zéro sept cinq quatre neuf) parts sociales dans la Société Absorbante sur base des comptes de la Société Absorbante et de la Société Absorbée à la date du 30 Avril 2015, tel que décrit dans le Projet Commun de Fusion.

Il est encore décidé d'accepter la souscription et le paiement par Mr. Potaczala des Nouvelles Parts Sociales.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite M. Potaczala, précité, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par le transfert de la totalité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante par l'opération de la Fusion.

Quatrième résolution:

Sujet à ce qui précède et en conformité avec le Projet Commun de Fusion, il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 3.012.500 EUR (trois million douze mille cinq cent Euros) de sorte à le réduire de son montant actuel de 6.025.000 EUR (six million vingt-cinq mille Euros) à 3.012.500 EUR (trois million douze mille cinq cent Euros) par l'annulation de 30.125 (trente mille cent vingt-cinq) parts sociales, avec une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune détenues par la Société par l'opération de la Fusion.

Cinquième résolution:

En conséquence des précédentes déclarations et résolutions, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- M. Potaczala: 30.125 (trente mille cent vingt-cinq) parts sociales, avec une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune.

Le notaire acte que les 30.125 (trente mille cent vingt-cinq) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider des résolutions devant être prises ci-dessous.

Sixième résolution:

M. Potaczala décide d'approuver le changement de dénomination sociale de la Société étant EEA Capital Group S.a r.l. en TMS Capital Group S.a r.l.

Septième résolution:

Compte tenu de ce qui précède, il est décidé de modifier l'Article 4 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination sociale, de sorte à le lire comme suit:

« **Art. 4.** La Société a la dénomination sociale «TMS Capital Group S.à r.l.» »

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet Commun de Fusion.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, au jour qu'en-tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présentée, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présentée à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présentée, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signe: Conde, Kessler.

Enregistre à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 janvier 2016. Relation: EAC/2016/729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016050380/316.

(160008771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Brainframe Technologies, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6196 Eisenborn, 34, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 203.013.

STATUTS

L'an deux mille seize, le six janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Davy Richard COX, informaticien, né le 19 avril 1983 à Lommel (Belgique), demeurant à L-6139 Junglinster, 6, rue Edmond Goergen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «BRAINFRAME TECHNOLOGIES».

Art. 3. La société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger, toute activité se rapportant à la sécurité de systèmes informatiques, ainsi que toute activité se rapportant à la conception, la maîtrise d'oeuvre, la construction, l'exploitation et le négoce de systèmes informatiques, électroniques ou autres, destinés à la gestion de documents, informations ou connaissances diverses, tant au plan du matériel que du logiciel et, plus généralement, toutes opérations en matière de traitement de l'information, de communication et du commerce électronique ainsi que le conseil et des cours dans ce domaine.

La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des marques, brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

Elle pourra également facturer à ses filiales la mise à disposition des marques, brevets et licences dont elle est propriétaire, ainsi que toutes les prestations de services et d'assistance qu'elle pourrait être amenée à leur rendre.

De plus, la Société peut dans le cadre de la gestion et mise en valeur de son propre patrimoine immobilier, effectuer à titre accessoire des opérations d'acquisition et de vente d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Junglinster.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par deux cents (200) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Davy Richard COX, prénommé, et ont été libérées comme suit:

a.- partiellement par apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément, et

b.- partiellement par apport en nature de la propriété du programme et du site www.brainframe.me ainsi que de tous ses contenus, programmes et autres droits y attachés, à l'exclusion du «Trademark» et du «Domaine», qui resteront au nom du souscripteur.

Cet apport a été évalué à un montant de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR).

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de cet Apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'Apport

Monsieur Davy Richard COX, Apporteur et Souscripteur, a déclaré expressément que:

- (i) il est le propriétaire légal des éléments apportés;
- (ii) les éléments apportés sont libres de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iii) les éléments apportés ne font l'objet d'aucune contestation ou actions en justice;
- (iv) les éléments apportés sont transférables avec tous les droits y attachés;
- (v) pour autant que de besoin, tous les actes et formalités ont été accomplis et tous les consentements et accords nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des éléments apportés; et
- (vi) toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des éléments apportées requises par toute loi applicable seront menées à bien afin que l'Apport soit opposable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention du gérant unique

Ci-après est intervenu Monsieur Davy Richard COX agissant en sa qualité de futur-gérant de la Société; reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité de gérant unique de la Société engagée en raison de l'Apport décrit ci-dessus, elle a acceptée expressément la description de l'Apport, son évaluation, et l'apport effectif des éléments apportés, et a confirmé la validité de la souscription et du paiement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-6196 Eisenborn, 34, route de Luxembourg

2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Davy Richard COX, informaticien, né le 19 avril 1983 à Lommel (Belgique), demeurant à L-6139 Junglinster, 6, rue Edmond Goergen.

3.- Vis-à-vis de tiers la Société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Davy Richard COX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 janvier 2016. Relation GAC/2016/297. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016007311/134.

(160007666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Agrabah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 114.279.

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de AGRABAH S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 16, Avenue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.279 (la Société). La Société a été constituée le 17 février 2006, suivant un acte du notaire Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 919 du 10 mai 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 2 juin 2006, suivant un acte du notaire Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1588 du 22 août 2006.

L'Assemblée est ouvert à 15.30 heures et présidée par Monsieur Frank Stolz, dont l'adresse professionnelle se trouve à Mondorf-les-Bains (le Président),

Monsieur le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Chris Oberhag, employé privé, dont l'adresse professionnelle se trouve à Mondorf-les-Bains (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutatrice de l'Assemblée Madame Karola Böhm, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Mondorf-les-Bains (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président déclare que:

I. Les Actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes.

II. Ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les soixante douze mille quatre cent quatre vingt seize (72.496) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

Ordre du jour

- 1) Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire;
- 2) Nomination d'un liquidateur;
- 3) Détermination de pouvoirs du liquidateur;
- 4) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes, jusqu'à la date de la présente assemblée des actionnaires.

IV. Les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur «QANZAS MANAGEMENT INC.», une société anonyme de droit panaméen, ayant son siège social au N°8 Calle Aquilino de la Guardia, City of Panama, Republic of Panama, inscrite au Registro Publico de Panama sous le numéro 801880 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son associé unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'octroyer décharge aux Administrateurs et au Commissaire de la Société pour l'exercice de ses mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à deux millecinq cents euros (EUR 2.500).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, C. Oberhag, K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 décembre 2015. GAC/2015/11457. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050249/73.

(160009019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

C.B. Fleet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.593.

—
CLOSURE OF LIQUIDATION

En date du 11 janvier 2016, l'associé unique de la Société a décidé de clôturer la liquidation avec effet immédiat.

Il a en outre été décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 4615 Murray Place, VA 24506 Lynchburg, États-Unis d'Amérique pendant une période de cinq années à partir de la publication du présent extrait dans le Mémorial C.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.B. Fleet Luxembourg S.à r.l. (en liquidation volontaire)

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2016050302/16.

(160009473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Infor Lux Bond Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 479.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.718.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 octobre 2015

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur et du commissaire à la liquidation de la Société;
- donne décharge au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux gérants de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 23 octobre 2015;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 7A, Rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Infor Lux Bond Company, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2015183882/21.

(150205114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Mogo Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.457.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 10 novembre 2015

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de:

* Mr Marcis Grinis, né le 08/10/1984 à Limbazi (Lettonie), résidant au 30, Skolas Street, LV-1000 Riga (Lettonie), en tant qu'administrateur A

* Mr Jekabs Endzins, né le 07/06/1988 à Riga (Lettonie) résidant au 31, Drustu Street, LV-1002 Riga (Lettonie), en tant qu'administrateur A

* Mr Franck Cera, né le 21/10/1971 à Annecy (France), résidant au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant qu'administrateur B

* Mr Emmanuel Natale, né le 20/07/1970 à Belfort (France), résidant au au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant qu'administrateur B

aux fonctions d'administrateurs.

- Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudrof, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67895.

à la fonction de Réviseur d'Entreprise.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 Décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Pour Mogo Finance S.A.

Référence de publication: 2015184018/27.

(150205366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Meyer Werft Verwaltungs-GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2632 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 193.173.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les associés en date du 28 octobre 2015:

1. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie A de la société, avec effet au 28 octobre 2015 et pour une durée illimitée:

- Dr. Jan Meyer, né à Papenburg, Allemagne, le 20 janvier 1977, ayant son adresse au Hauptkanal links 3, D-26871 Papenburg, Allemagne;

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la société, avec effet au 28 octobre 2015 et pour une durée illimitée:

- Monsieur Lambert Kruse, né le 16 février 1962 à Papenburg, Allemagne, ayant son adresse au Raiffeisenstrasse 39, D-26810 Westoverledingen, Allemagne; et

- Monsieur Thilo Bollenbach, né le 18 juillet 1960 à Heidelberg, Allemagne, ayant son adresse au Clemenswerth Strasse 12, D-26871 Papenburg, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184015/23.

(150204693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Lambda S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.738.

Dieser berichtigender Auszug ersetzt den Auszug vom 26/01/2015.
B110738 - L150016033

AUSZUG

Es erhellt aus drei Gesellschafterbeschlüssen aufgenommen durch Dr. jur. Gerd H. Langhein Notar in Hamburg (Urkundenrollen N° 795, N° 796 und N° 797) vom 24. September 2014, dass:

Frau Alexandra Strommer de Farias, wohnhaft in Av. Washington Luis 1576 Apt. 272 Edificio Ipe, Br 04662-000 Sao Paulo, wird als Teilhaber gestrichen und alle 33 Anteile, welche sie an der Gesellschaft gehalten hat, werden wie folgt aufgeteilt:

- Herr Arthur Strommer de Farias, wohnhaft in Rua Payaguas 43, Apt. 31 Br 04624-080 Sao Paulo, 50 Anteile;
- Herr Arthur Zwoelfer de Farias, wohnhaft in Av. Washington Luis 1576 Apt. 272 Edificio Ipe, Br 04662-000 Sao Paulo, 50 Anteile;
- Herr Walter Egon Ay, wohnhaft in D-28277 Bremen, 82, Arsterdamm, wird als Geschäftsführer abberufen.
- Herr Arthur Strommer de Farias, geboren am 12. Juni 1979 in Sao Paulo, wohnhaft in Rua Payaguas 43, Apt. 31 Br 04624-080 Sao Paulo, wird für eine unbegrenzte Dauer als Geschäftsführer ernannt.

Luxemburg, den 12. November 2015.

Für Auszug

Référence de publication: 2015183961/26.

(150205197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Infor Global Solutions TopCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 107.137.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 23 octobre 2015

L'actionnaire unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur et du commissaire à la liquidation de la Société;
- donne décharge au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 23 octobre 2015;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 7A, Rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 11 novembre 2015.

Infor Global Solutions TopCo S.A., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2015183881/20.

(150205115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

International Lamps Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 154.647.

Par résolutions signées en date du 20 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Gaël Sausy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

2. Nomination de Frankie Klinkert, avec adresse professionnelle au 22, rue de l'industrie, ZA Wandhaff, L-8399 Windhoff, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2021 et qui se tiendra en 2021;

3. Nomination de Kula Ajith Kumar Rai, avec adresse professionnelle au 144/1, Tara, 4th Main 1st Cross, Defence Colony, Indiranagar, 560038, Bangalore-Karnataka, Inde, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2021 et qui se tiendra en 2021;

4. Transfert du siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183890/21.

(150204914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Icon 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.612.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 2 novembre 2015

Comme proposé par le conseil d'administration du 17 juin 2015, l'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Daniel Venn, né à Greenwich (Royaume-Uni), le 23 mars 1983, résidant professionnellement au 40, Portman Square, W1H6DA Londres (Royaume-Uni), comme nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Nicholas Hood, démissionnaire depuis le 23 février 2015. Son mandat expirera à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 janvier 2017.

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs actuels jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 janvier 2017.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- Mr Pierre Stemper, administrateur investisseur, président du conseil d'administration;
- Mme Christelle Rétif, administrateur investisseur;
- Mr Naïm Gjonaj, administrateur investisseur;
- Mr Daniel Venn, administrateur investisseur;
- Mr Stefano Ferraresi, administrateur investisseur;
- Mr Nikos Stathopoulos, administrateur investisseur.
- Alessandro Fogo, administrateur de classe B;
- Mme Lori A Hall-Kimm, administrateur de classe C;
- Stefano Beraldo, CEO.

L'assemblée décide également de nommer la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, BP 1443, L-1014 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 janvier 2016.

Pour extrait conforme

Icon 1 S.A.

Référence de publication: 2015183898/31.

(150204921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Javelin Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.323.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 21 octobre 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Jean-Luc NEYENS, Michel DONEGANI et Riccardo MILLICH, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,

2. de réélire KPMG Luxembourg Société coopérative (anciennement dénommée KPMG Luxembourg, S.à.r.l.), immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro B-149133 et étant située au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855

Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Pour JAVELIN SELECT

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015183920/19.

(150205098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Lux Coral Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 3, rue Ditzenheck.

R.C.S. Luxembourg B 151.353.

Déclaration de cession de parts sociales

L'associée Madame Suzanne CLEES, née à Dudelange (Luxembourg), le 05 juin 1968, demeurant à L-3583 Dudelange, 3, rue Ditzenheck, détenant 50 parts sociales de la société Lux Coral Trading S.à.r.l. a cédé 50 parts sociales à Monsieur Mohamed Gueddach, né à Tunis (Tunisie), le 17 novembre 1968, demeurant à L-3493 Dudelange, 2, rue Batty Weber, de sorte que la nouvelle répartition est la suivante:

- Mohamed Gueddach	100 parts sociales
Soit un total de	100 parts sociales

Fait à Luxembourg en autant d'exemplaires que nécessaire.

Luxembourg, le 06 novembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour Lux Coral Trading S.à.r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015183944/19.

(150205421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Kensington UK Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.598.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 11 novembre 2015 que la société BRE/Management 8 S. A, a démissionné en tant que gérant unique de la Société avec effet au 11 novembre 2015.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer:

- Mme. Hoffmann Diana, demeurant professionnellement 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et née le 18.03.1971, à Guben (Allemagne), en tant que administrateur de la Société (Geschäftsführer) avec effet au 11 Novembre 2014 et ce pour une durée Indéterminée.

- M. Bossy Jean-Francois, demeurant professionnellement 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et née le 10.05.1975, à Roqourt (Belgique), en tant que administrateur de la Société (Geschäftsführer) avec effet au 11 Novembre 2014 et ce pour une durée Indéterminée.

- M. Fronte Michael demeurant professionnellement 10th Floor, Park Avenue 345, New York 10154, États-Unis d'Amérique, et née le 14.09.1965, à New York (États-Unis d'Amérique), en tant que administrateur de la Société (Geschäftsführer) avec effet au 11 Novembre 2014 et ce pour une durée Indéterminée.

en tant que gérants de la Société, avec effet au 11 novembre 2015 pour une durée indéterminée,

La Société est désormais gérée par:

- Mme. Hoffmann Diana

- M. Bossy Jean-Francois

- M. Fronte Michael

en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015183924/31.

(150204714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Intertrust Topholding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.135.487,30.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.039.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Rectification concernant l'extrait déposé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg en date du 5 août 2013, référence L130136156.

Il convient de rectifier le nom et le prénom de Monsieur (prénoms) David Pieter William (nom) DE BUCK et non David Pieter WILLIAM DE BUCK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015183892/17.

(150204626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Northstar Associates, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 56.342,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 134.759.

—
La Société a récemment changé d'adresse comme suit:

46a, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg

vers le

49, boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Christina Horf.

Référence de publication: 2015184087/18.

(150205358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Mangusta Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 193.440.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 novembre 2015 que:

- Le nombre des administrateurs a été fixé à trois.

- Ont été élus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de société, née à Fès (Maroc) le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

* Monsieur Lionel Elie MAMANE, informaticien, né à Ixelles (Belgique) le 5 mai 1979, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2020.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015184032/18.

(150205212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Bolly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 74.846.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Octobre 2015

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Madame Emilie GALLAIS, administrateur, né le 3 Mai 1978 à Coutances (France), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015183608/18.

(150204781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Château de Schengen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 147.919.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 novembre 2014 les renouvellements suivants:

Les mandats des administrateurs:

- La société Parc Belair Management S.A., ayant son siège social au 111, Avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg;

- M. Goeres Marcel, demeurant au 111, Avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg

- M. Goeres Guy, demeurant au 5, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange

- M. Maes Jerry, demeurant au 39, rue de Neufchâteau, B-6720 Habay-la-Neuve.

Le mandat du commissaire:

- Compliance & Control, B 172.482, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015183656/18.

(150204945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Agroprim Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9463 Stolzembourg, 10, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 95.793.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015191643/9.

(150215231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.
